



**Katrin JADIN**  
*Députée fédérale*  
*Conseillère communale d'Eupen*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Le pont tournant de Montzen, sauvé ?**  
*- Bruxelles, le 21 décembre 2017 -*

Suite à une **pétition ayant récolté plus de 2000 signatures** contre la **mise en vente rapide de la plaque tournante de Montzen** par la SNCB, la **Députée fédérale Katrin JADIN (MR)** a interrogé le **Ministre de la Mobilité** sur les projets pour la ligne de chemin de fer reliant Hombourg à Montzen.

Le Ministre BELLOT (MR) a informé la Députée que le Service du Public Wallon allait réaliser un tronçon du RAVel dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2018 entre Hombourg et Montzen et que la raison de la procédure de vente entamée par la SNCB concerne surtout la pollution du site.

En 2014, la SNCB a récupéré d'Infrabel les terrains sur lesquels se trouve la plaque tournante de Montzen et a donc également récupéré les obligations légales par rapport à l'assainissement du site.

« *Or, la pollution s'étale justement sur tout le site y compris sous la plaque tournante* », explique François BELLOT en ajoutant que « *le cahier des charges pour l'assainissement est en cours d'élaboration et l'enlèvement de la plaque tournante s'avère indispensable pour procéder à l'assainissement du sol sous-jacent* ».

Les défenseurs du pont tournant, dont le groupe « Chemin de fer des 3 frontières », qui souhaite restaurer cette plaque dans le cadre d'un projet touristique, se sont mobilisés pour défendre ce qu'ils considèrent être aussi leur patrimoine. Face à cette mobilisation, le Ministre wallon **René Collin (CDH)** vient de placer le pont sur **la liste de sauvegarde du patrimoine wallon**. Le pont tournant ne pourra pas être déplacé dans les 12 mois et la question de l'assainissement du sol endéans ce délai se pose aussi.

« *Je soutiens ces associations qui défendent notre patrimoine. J'estime qu'il est indispensable de préserver cet héritage ferroviaire et de trouver une solution adéquate pour qu'il soit réaffecté de manière durable* », explique **Katrin Jadin**. *Cependant, il va de soi qu'un terrain pollué doit être assaini dans un délai raisonnable. Je vais donc réinterroger le Ministre BELLOT afin de voir si, en collaboration avec son collègue Collin, une solution satisfaisante pour toutes les parties peut être trouvée* »

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS  
TÉMOIGNAGES, CONTACTEZ KATTRIN JADIN :**

Tél. : 0478/333.417 | e-mail : [kattrin@jadin.be](mailto:kattrin@jadin.be)